

Réf. : SM/2021 – para handball adapté

Paris, le 29 novembre 2021

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous informer de la reprise des travaux de la commission sportive nationale para handball adapté.

Les missions principales d'une CSN sont :

- Le développement de la pratique des différents secteurs compétitif, non compétitif, sport santé, SAJ...,
- L'élaboration et le suivi de la réglementation de la discipline,
- L'organisation technique des championnats de France
- La formation des officiels et des encadrants
- Les relations avec les fédérations homologues
- Le repérage de la « relève » pour les disciplines de haut niveau ou pratiquées à l'international.

Afin de renforcer l'équipe et permettre un travail de qualité de la commission en faveur du développement du para handball adapté, nous lançons un nouvel appel à candidature.

Une CSN devant être composée de 6 membres maximum, il reste donc 3 postes à pourvoir. Cette commission coordonnée par 1 CTN, est aujourd'hui composée des membres suivants :

1. Jean François Tétart
2. Sébastien Clair
3. Henry Roig.

Vous trouverez, en pièce jointe, un appel à candidature à nous retourner **avant le 15 décembre 2021**.

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser le plus largement possible auprès de votre réseau Sport Adapté.

Cordialement,

Marie Paule FERNEZ
Directrice Technique Nationale



Charles NIETO,
Membre du comité directeur FFSA
Réfèrent para handball adapté



Fédération Française du Sport Adapté | 3 rue Cépré 75015 Paris
Standard : 01 42 73 90 00 | Fax : 01 42 73 90 10 | www.sportadapte.fr

Délégation du ministère des Sports, membre du Comité national olympique et sportif français (CNOSF)
N° Siret : 311 463 210 000 55 | Code APE 9312 Z
Association reconnue d'utilité publique par décret du 26 avril 1999 | J.O du 02 mai 1999